

Commission départementale d'équipement commercial / Commission nationale d'équipement commercial

Décisions prises au cours de l'année 2002

<i>Description du projet</i>	<i>Date CDEC</i>	<i>Décision CDEC</i>	<i>Recours en CNEC</i>	<i>Date CNEC</i>	<i>Décision CNEC</i>
Création d'un ensemble commercial de 4.971 m ² surface de vente, composé de 9 magasins, dans l'immeuble ALLIANCE à ARCHAMPS	08 janvier 2002	accord			
Création d'un magasin de vente au détail de matériels de bricolage et jardinage, à l enseigne "LEROY MERLIN", d'une surface de vente de 5990 m ² , Route de Thonon à CRANVES SALES	08 janvier 2002	accord	Recours au Tribunal Administratif de Grenoble		Décision annulée par jugement du 18 avril 2003
Modification substantielle – liée au déplacement sur de nouvelles parcelles - du projet autorisé le 19 décembre 2000 par la Commission nationale d'équipement commercial, portant sur la création d'une station-service, d'une surface totale de vente de 206 m ² et disposant de 8 postes de ravitaillement, attenante au supermarché "SUPER U" qui sera implanté au sein du "Parc d'activités de la Menoge" à BONNE					
		Autorisation tacite accordée le 18 février 2002			
Extension du supermarché "CHAMPION", sis Rue de Robesson à RUMILLY, pour porter sa surface totale de vente de 1200 m ² à 2000 m ² .	26 février 2002	accord			
Extension du magasin spécialisé dans la vente de vêtements et chaussures, à l'enseigne "GEMO", sis 31 route de Thonon à ANNEMASSE, pour porter sa surface totale de vente de 999 m ² à 1187 m ² .	26 février 2002	accord			
Création d'un magasin de vente au détail d'accessoires culinaires et de petit électroménager, à l'enseigne "TEFAL", d'une surface totale de vente de 500 m ² , Avenue des Alpes à RUMILLY.	26 février 2002	accord			
Extension de l'"HÔTEL DES MUSES", sis au 61 rue Centrale à ANNECY LE VIEUX, pour porter la capacité totale de cet établissement de 27 à 36 chambres.					
		Autorisation tacite accordée le 17 mars 2002			
Création d'un supermarché à prédominance alimentaire, à l'enseigne "INTERMARCHE", d'une surface totale de vente de 995 m ² , à PRAZ SUR ARLY	21 mars 2002	accord			
Création d'une station de distribution de carburants, d'une surface totale de vente de 131,60 m ² et comportant 4 positions de ravitaillement, à l'enseigne "STM SERVICES", à PRAZ SUR ARLY	21 mars 2002	accord			

Commission départementale d'équipement commercial / Commission nationale d'équipement commercial

Décisions prises au cours de l'année 2002

<i>Description du projet</i>	<i>Date CDEC</i>	<i>Décision CDEC</i>	<i>Recours en CNEC</i>	<i>Date CNEC</i>	<i>Décision CNEC</i>
Extension de la jardinerie à l enseigne "L'ESPACE ENCHANTE VILMORIN", sise en bordure de la RN 203 à SAINT PIERRE EN FAUCIGNY, pour porter sa surface totale de vente de 1720 m2 à 2920 m2.	21 mars 2002	accord			
Extension de l'hypermarché à prédominance alimentaire, à l'enseigne "CORA", implanté à AMPHION LES BAINS (commune de PUBLIER), pour porter sa surface totale de vente de 6.060 m2 à 7.260 m2.	21 mars 2002	accord			
Extension de l'hypermarché à prédominance alimentaire à l'enseigne "AUCHAN", sis au sein du centre commercial du Grand Epagny à EPAGNY, pour porter sa surface totale de vente de 8530 m2 à 10330 m2.	21 mars 2002	refus	x	11 juin 2002	Projet refusé
Création d'un magasin spécialisé dans la vente au détail d'équipements du foyer et du bien-être de la personne, à l'enseigne "MEGA-LAND L'Univers des Affaires", d'une surface totale de vente de 542 m2, à RUMILLY - Avenue des Alpes	26 avril 2002	accord			
Création d'un magasin spécialisé dans le négoce en matériaux de construction et bricolage, à l'enseigne "CLAVEL BOIS ET MATÉRIAUX - TOUT FAIRE", d'une surface totale de vente de 470,03 m2, à VIUZ EN SALLAZ	26 avril 2002	accord			
Extension du magasin spécialisé dans l'équipement de la personne, à l'enseigne "LA HALLE VÊTEMENTS", sis au 39 rue de la Résistance à ANNEMASSE, pour porter sa surface totale de vente de 995,95 m2 à 1152,95 m2.	26 avril 2002	accord			
Extension de l'hôtel "CHALET DU MONT D'ARBOIS", sis au 447 chemin de la Rocaille à MEGÈVE, par régularisation de deux chambres existantes et création de neuf chambres supplémentaires, pour porter la capacité totale de cet établissement à 41 chambres.	Autorisation tacite accordée le 23.05.2002				

Commission départementale d'équipement commercial / Commission nationale d'équipement commercial

Décisions prises au cours de l'année 2002

<i>Description du projet</i>	<i>Date CDEC</i>	<i>Décision CDEC</i>	<i>Recours en CNEC</i>	<i>Date CNEC</i>	<i>Décision CNEC</i>
Création, au sein de la ZAC des Crêts à LUGRIN, d'un "MARCHE DES MOUSQUETAIRES", par adjonction au supermarché "INTERMARCHE" existant, d'un magasin spécialisé dans le domaine du bricolage, jardinage, outillage, décor et matériaux de revêtements de murs et sols, matériaux de construction, pépinière et jardinerie, animalerie, à l'enseigne "LOGIMARCHE", d'une surface totale de vente de 840 m2 (dont 300 m2 extérieurs) et d'un magasin spécialisé dans la vente de vêtements, prêt-à-porter et textiles, à l'enseigne "VETIMARCHE", d'une surface totale de vente de 900 m2.	03 juin 2002	accord			
Création d'un magasin spécialisé dans la vente de meubles contemporains moyen et haut de gamme, à l'enseigne "INTÉRIEUR DESIGN - Giani Saporetto", d'une surface totale de vente de 600 m2, à EPAGNY - Avenue des Peupliers.	03 juin 2002	accord			
Création d'un magasin spécialisé dans la vente de produits et articles ayant trait au jardinage, à la décoration, aux animaux familiers et aux loisirs de plein air, d'une surface totale de vente de 3250 m2 (dont 1710 m2 de surface intérieure, 536 m2 de surface extérieure couverte et 1004 m2 de surface extérieure non couverte), à l'enseigne "AGRI SUD EST", à DOMANCY (74700) – Lieudit "Devant la Voise"	03 juin 2002	refus	x	05 novembre 2002	Projet refusé
Création à ANTHY SUR LEMAN d'un ensemble commercial, d'une surface totale de vente de 2091,10 m2, composé de trois magasins spécialisés dans l'équipement de la maison : "MAISON ET REFLET", d'une surface de vente de 596,55 m2 ; "L'INVENTAIRE", d'une surface de vente de 751,66 m2 et "SOFA DESIGN", d'une surface de vente de 742,89 m2.	03 juin 2002	accord			
Régularisation de la station-service, exploitée sur une surface totale de vente de 142 m2 et comportant 6 positions de ravitaillement, implantée sur le site du supermarché "CHAMPION" de RUMILLY	Autorisation tacite accordée le 12 juin 2002				

Commission départementale d'équipement commercial / Commission nationale d'équipement commercial

Décisions prises au cours de l'année 2002

<i>Description du projet</i>	<i>Date CDEC</i>	<i>Décision CDEC</i>	<i>Recours en CNEC</i>	<i>Date CNEC</i>	<i>Décision CNEC</i>
Extension de l'"HOTEL DU JEU DE PAUME", situé à CHAMONIX (le Lavancher) , pour porter la capacité totale de cet établissement de 26 à 42 chambres		Autorisation tacite accordée le 21 juin 2002			
Extension de 79 m2 du magasin "GEMO" à CLUSES pour porter sa surface totale de vente de 999 m2 à 1078 m2	02 juillet 2002	accord			
Création d'un magasin spécialisé dans la vente d'articles de bricolage et de jardinage, à l enseigne "BRICOJEM", d'une surface totale de vente de 1011 m2, à VINZIER	02 juillet 2002	accord			
Création d'un magasin spécialisé dans la vente de matériel de puériculture et de jouets premier âge, d'une surface totale de vente de 1300 m2, au sein de l'Espace Léman - Parc du Pré Biollat à ANTHY SUR LEMAN.	02 juillet 2002	accord			
Création d'une moyenne surface alimentaire spécialisée dans la vente de produits frais et ultra frais, à l'enseigne "GRAND FRAIS", d'une surface totale de vente de 850 m2, à SEYNOD - 18 avenue Henri Zanaroli.	02 juillet 2002	accord			
Extension du magasin spécialisé dans la vente de salons, mobiliers et articles de décoration, à l'enseigne "HOME SALONS", sis à ANTHY SUR LEMAN - Lieudit "Pré Robert", pour porter sa surface totale de vente de 300 m2 à 530 m2, par transformation de l'entrepôt situé à l'arrière du magasin en surface de vente	02 juillet 2002	accord			
Extension du supermarché "INTERMARCHE" sis Route des Vignes à SAINT JULIEN EN GENEVOIS, pour porter sa surface totale de vente de 2000 m2 à 2698,40 m2 ; étant également précisé qu'un "espace services" de 152,87 m2 non soumis à autorisation d'exploitation commercial devrait également être créé, qui comprendra un distributeur automatique de cassettes vidéo, une laverie automatique, un appareil de type "photomaton" et un point de restauration.	02 juillet 2002	accord			
Création d'un supermarché à prédominance alimentaire, à l'enseigne "CASINO", d'une surface totale de vente de 1910 m2, à EVIAN LES BAINS (74500) - Avenue de la Gare	21 août 2002	accord			

Commission départementale d'équipement commercial / Commission nationale d'équipement commercial

Décisions prises au cours de l'année 2002

<i>Description du projet</i>	<i>Date CDEC</i>	<i>Décision CDEC</i>	<i>Recours en CNEC</i>	<i>Date CNEC</i>	<i>Décision CNEC</i>
Création d'un supermarché à prédominance alimentaire, de type maxidiscompteur, à l enseigne "LIDL", d'une surface totale de vente de 685 m2, au 35 avenue des Voirons à DOUVAIN	21 août 2002	accord	x	17 décembre 2002	Projet refusé
Extension de 121 m2 du magasin spécialisé dans la vente de luminaires, lampes et ampoules, à l enseigne "L.P. LUMINAIRES", sis au 56 route de Thonon à ANNEMASSE, pour porter sa surface totale de vente à 420 m2.	21 août 2002	accord			
Création d'un magasin consacré à l'exposition en situation de cuisines, salles de bains et rangements et à leur commercialisation, à l enseigne "MOBALPA", d'une surface totale de vente de 600 m2, à VILLE LA GRAND - 30 rue de Montréal	21 août 2002	accord			
Création d'une jardinerie, à l enseigne "BAOBAB", d'une surface totale de vente de 2270 m2, au sein de la ZAC des Bordets à BONNEVILLE	18 septembre 2002	accord			
Création par transfert d'activité avec extension d'un commerce de détail de bricolage et jardinage, d'une surface globale de vente de 3812 m2 (dont 1600 m2 de surface extérieure), à l enseigne "ESPACE EMERAUDE", à SALES.	18 septembre 2002	accord			
Extension de 1144 m2 (dont 444 m2 à titre de régularisation) de l'hypermarché à prédominance alimentaire, à l enseigne "Centre E. LECLERC", sis à VILLE LA GRAND - Rue Albert Henon, pour porter la surface totale de vente de cet établissement de 2756 m2 à 3900 m2.	18 septembre 2002	accord			
Création d'un magasin spécialisé dans la vente de jeux et jouets, à l enseigne "MAXI TOYS", d'une surface totale de vente de 850 m2, à ANNEMASSE - 1 rue du Mont Rond.	18 septembre 2002	accord			
Extension de 3200 m2 de l'ensemble commercial "CARREFOUR", sis au 134 avenue de Genève à ANNECY, pour porter sa surface globale de vente de 8180 m2 à 11380 m2 ; étant précisé que l'extension ainsi sollicitée permettra de porter la surface totale de vente de l'hypermarché de 7500 m2 à 9500 m2 et celle de la galerie marchande de 350 m2 à 1550 m2.	04 octobre 2002	accord			

Commission départementale d'équipement commercial / Commission nationale d'équipement commercial

Décisions prises au cours de l'année 2002

<i>Description du projet</i>	<i>Date CDEC</i>	<i>Décision CDEC</i>	<i>Recours en CNEC</i>	<i>Date CNEC</i>	<i>Décision CNEC</i>
Extension de 990 m ² du centre-commercial "Courier" sis au 65 rue Carnot à ANNECY, pour porter sa surface totale de vente soumise à autorisation d'exploitation commerciale de 9900 m ² à 10890 m ² ; étant précisé que les 990 m ² supplémentaires ainsi sollicités seraient affectés, d'une part à l'extension de 250 m ² du magasin spécialisé dans l'équipement de la personne, à l enseigne "H & M", dont la surface totale de vente après extension s'établirait à 2050 m ² , d'autre part à l'extension de 740 m ² de la moyenne unité spécialisée dans le domaine de l'habillement "sport", dont la surface totale de vente après extension s'établirait à 1490 m ² .	04 octobre 2002	refus			
Extension du supermarché à prédominance alimentaire, à l'enseigne "CHAMPION", sis 81 route du Plot à GROISY, pour porter la surface totale de vente de cet établissement de 1200 m ² à 2000 m ² .	04 octobre 2002	accord			
Création d'une station de distribution de carburants, d'une surface totale de vente de 214 m ² et comportant 6 positions de ravitaillement, à l'enseigne "CHAMPION", à GROISY - Lieudit "Le Plot"	04 octobre 2002	accord			
Extension du supermarché à prédominance alimentaire, à l'enseigne "LEADER PRICE", sis 4 bis avenue des Buchillons à ANNEMASSE, pour porter la surface totale de vente de cet établissement de 918 m ² à 1200 m ²	18 octobre 2002	accord			
Création d'un salon de coiffure et d'esthétique au sein de la galerie marchande du supermarché "SUPER U" à VINZIER, d'une surface totale de vente de 122 m ² répartis ainsi : 82m ² pour le salon de coiffure et 40 m ² pour le salon d'esthétique	18 octobre 2002	accord			
Création d'une station-service, d'une surface totale de vente de 165 m ² et disposant de 6 positions de ravitaillement, à AMBILLY - Rue Jean Jaurès	18 octobre 2002	refus			
Création d'un ensemble commercial composé d'un supermarché à l'enseigne "CHAMPION", d'une surface totale de vente de 1800 m ² , et d'une galerie marchande, d'une surface globale de vente de 300 m ² et composée de 4 boutiques, à AMBILLY - Rue Jean Jaurès.	18 octobre 2002	refus			

Commission départementale d'équipement commercial / Commission nationale d'équipement commercial

Décisions prises au cours de l'année 2002

<i>Description du projet</i>	<i>Date CDEC</i>	<i>Décision CDEC</i>	<i>Recours en CNEC</i>	<i>Date CNEC</i>	<i>Décision CNEC</i>
Extension de 145 m2 du supermarché à prédominance alimentaire, à l'enseigne "SHOPI", implanté au lieudit "Mardy" à BONS EN CHABLAIS, pour porter la surface totale de vente de cet établissement de 750 m2 à 895 m2.	14 novembre 2002	accord			
Régularisation de la station-service, d'une surface totale de vente de 94,60 m2 et disposant de 3 positions de ravitaillement, implantée sur le parking du supermarché "SHOPI" de BONS EN CHABLAIS	14 novembre 2002	accord			
Extension du magasin de dépôt-vente, à l'enseigne "TROC DE L'ILE", implanté au sein de l'Espace Léman à ANTHY SUR LEMAN, pour porter sa surface totale de vente de 700 m2 à 1450 m2 ; étant précisé que le local concerné par ce projet - occupé jusqu'au 31 août 2002 par le magasin "LES GRENIERS DE FRANCE" et disposant de 700 m2 de surface de vente - sera exploité sous l'enseigne "TROC DE L'ILE" à compter du 15 septembre 2002.	14 novembre 2002	accord			
Création d'un magasin spécialisé dans la vente d'articles de puériculture, à l'enseigne "AUTOUR DE BEBE", d'une surface totale de vente de 900 m2, à VILLE LA GRAND - Rue de Montréal.	14 novembre 2002	refus			
Création d'un ensemble commercial composé de 18 magasins répartis dans trois bâtiments, d'une surface globale de vente de 17.869 m2, à l'enseigne "LES VITRINES DU LAC", au sein de la ZAC de Périaz à SEYNOD,	14 novembre 2002	accord	Recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble déposé le 14 janvier 2003		Décision annulée par jugement du 10 décembre 2003
Création d'un hôtel de 175 clefs (135 chambres + 40 suites), exploité sous l'enseigne "HILTON ON LAKE LEMAN", à EVIAN LES BAINS - Lieudit "Les Chavannes - Quai Paul Léger.	14 novembre 2002	accord			
Création d'un magasin spécialisé dans la vente de meubles de type "jeune habitat", à l'enseigne "FLY", d'une surface totale de vente de 1960 m2, au sein de l'Espace Léman - Avenue du Pré Robert Nord à ANTHY SUR LEMAN.	04 décembre 2002	refus			

Commission départementale d'équipement commercial / Commission nationale d'équipement commercial

Décisions prises au cours de l'année 2002

<i>Description du projet</i>	<i>Date CDEC</i>	<i>Décision CDEC</i>	<i>Recours en CNEC</i>	<i>Date CNEC</i>	<i>Décision CNEC</i>
Création d'un magasin spécialisé dans la vente de meubles contemporains haut de gamme, à l enseigne "CROZATIER", d'une surface totale de vente de 945 m2, au sein de l'Espace Léman - Avenue du Pré Robert Nord à ANTHY SUR LEMAN.	04 décembre 2002	refus			
Création d'un magasin de vente au détail d'articles de prêt-à-porter et de chaussures, à l'enseigne "GEMO", d'une surface totale de vente de 2898 m2, au sein de l'Espace Léman à ANTHY SUR LEMAN	04 décembre 2002	accord			
Création d'un magasin spécialisé dans le domaine de l'équipement de maison, à l'enseigne "LES GRENIERS DE FRANCE", à ANTHY SUR LEMAN, d'une surface totale de vente de 1048 m2	04 décembre 2002	accord			
Extension du supermarché généraliste à prédominance alimentaire "CHAMPION", sis à SEVRIER - Lieudit "Les Grands Prés" - RN 508, pour porter sa surface totale de vente de 1198 m2 à 1900 m2 (dont 100 m2 extérieurs).	20 décembre 2002	accord			
Création d'un magasin spécialisé en électroménager, radio, TV, hi-fi, téléphonie, multimédia, à VETRAZ MONTHOUX, d'une surface totale de vente de 800 m2.	20 décembre 2002	accord			